



RAPPORT POUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



EXERCICE 2020

SOMMAIRE

1/ CONTEXTE EXTERNE ET EVALUATION DES DOTATIONS

- 1.1. - Eléments de conjoncture sur les Finances Locales et bilan provisoire de l'année 2019
- 1.2. - Le projet de loi de Finances pour 2020 et l'environnement économique
- 1.3. - Evolution des retours intercommunaux
- 1.4. - Les dotations attendues pour la ville de Thonon-les-Bains

2/ SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE THONON

- 2.1. - Bilan des dépenses et recettes de gestion sur la période 2014/2018
 - 2.1.1. - L'évolution des dépenses de fonctionnement
 - 2.1.2. - L'évolution des recettes de fonctionnement
- 2.2. - L'évolution des investissements de la Collectivité sur la période 2013/2018
 - 2.2.1. - Bilan des investissements et de l'endettement sur la période 2013/2018
 - 2.2.1.1 - Le niveau des investissements de la Ville de Thonon et les sources de financement
 - 2.2.2. - L'analyse financière de 2013 à 2018
 - 2.2.2.1. - L'évolution de l'épargne nette
 - 2.2.2.2. - L'évolution des dépenses et recettes d'investissement
 - 2.2.2.3. - Les principaux ratios de l'analyse financière
 - 2.2.3. - Analyse de l'endettement

3/ RECUEIL DE DONNEES POUR 2020

- 3.1. - Perspectives en matière de fonctionnement
 - 3.1.1. - Le cadrage des dépenses
 - 3.1.2. - Le cadrage des recettes
- 3-2. Perspectives en matière d'investissement et le mode de financement
 - 3.2.1. - Equilibre du Budget Principal
 - 3.2.2. - Situation anticipée à la fin 2019 / point prospectif
 - 3.2.3. - Point sur les engagements en cours / opérations programmées et récurrentes
- 3-3. Ressources humaines – structure des effectifs et perspectives d'évolution pour l'année 2020
 - 3.3.1. - Structure des effectifs rémunérés au 31 décembre 2018
 - 3.3.2. - Perspectives d'évolution pour l'année 2020
- 3-4. Budgets annexes et régies
 - 3.4.1. - Le budget de la Régie des Parcs de Stationnement
 - 3.4.2. - Le budget de la Régie de l'Etablissement Thermal
 - 3.4.3. - Le budget de la Régie du Port
 - 3.4.4. - Le budget de la Régie de l'Eau

1/ CONTEXTE EXTERNE ET EVALUATION DES DOTATIONS

1.1 - Eléments de conjoncture sur les Finances Locales et bilan provisoire de l'année 2019

Après une année 2017 particulièrement dynamique en termes de croissance (+ 2,4 %) portée par une conjoncture mondiale très favorable, l'année 2018 avait enregistré une croissance de 1,7 %.

Si une tendance à la stagnation gagne certains pays voisins, l'économie nationale semble encore bien résister à l'atonie ambiante, en témoigne une croissance attendue encore à 1,4 % par an en 2019 et 1,3 % en 2020.

On note par ailleurs une inflation élevée en 2018 (+ 1,8 %), son niveau s'établirait à 1,2 % en 2019.

1.2. - Le projet de loi de Finances pour 2020 et l'environnement économique

Pour mémoire les ministres des Finances de l'union Européenne ont décidé le 22 juin 2018 de faire sortir la France de la procédure pour déficit excessif ouverte contre elle depuis 2009. Bruxelles a ainsi estimé que Paris a durablement corrigé les dix années de dérapage budgétaire qui avait amené l'Union Européenne à prendre une telle mesure (trajectoire de réduction des déficits sous la barre des 3 % définie lors du traité de Maastricht).

Ainsi, après une année où la conversion du CICE en allègements de charges a impacté le déficit de 0,8 points du PIB, le déficit s'établirait à 2,2 du PIB en 2020.

La contrainte se desserre quelque peu sur le déficit mais demeure très importante sur l'endettement, qui rapporté au PIB serait toujours de 98,7 % du PIB en 2020 malgré la succession d'années de croissance positive.

Dans un contexte de gestes sociaux importants prévus au budget (poursuite de la suppression de la taxe d'habitation, réduction de l'impôt sur le revenu, etc...) et de réduction de l'imposition des entreprises, l'équation demeure fragile dans un environnement international que ne manque pas de rappeler la présentation du Projet de Loi de finances pour 2020 : « le dynamisme des exportations françaises dépendra de la croissance de nos partenaires, dans un contexte international incertain. Les principaux facteurs d'incertitude : évolution des tensions commerciales, déroulement des négociations sur le Brexit, orientation de la politique monétaire aux Etats Unis ou de la politique économique dans plusieurs pays d'Europe, conjoncture en Chine et évolutions des tensions géopolitiques au Moyen Orient...une montée des incertitudes au niveau mondial pourrait pénaliser la consommation, l'investissement et l'emploi ».

Le projet de budget pour 2020 et les incidences sur les budgets des collectivités locales

Après une période 2014-2016 qui a vu le Gouvernement réduire de manière drastique les dotations aux collectivités locales (le plan Valls) le Gouvernement a ouvert depuis la loi de Finances 2018 une nouvelle ère qui consacre l'encadrement de l'évolution des dépenses des « grandes collectivités locales » et une forme de mise sous tutelle financière dès le franchissement de seuils de capacités de désendettement atteints. Ainsi, les prélèvements opérés sous le précédent Gouvernement de 10,5 Md€ sont bien gravés dans le marbre, et l'enveloppe de DGF devrait être globalement stable, occasionnant des gains ou pertes à la marge du fait de prélèvements pour la solidarité sur l'enveloppe.

Pour mémoire le processus de contractualisation prévoit pour les plus grandes collectivités un taux de croissance des dépenses de fonctionnement plafonné à 1,2 % qui ne concerne pour l'heure pas Thonon-les-Bains.

L'un des principaux enjeux du PLF 2020 pour les communes et intercommunalités (qui ont hérité de l'ancien taux départemental) concerne la suppression progressive de la taxe d'habitation.

En effet, la trajectoire de suppression de la taxe pour les contribuables semble désormais claire :

- en 2020 extinction pour 80 % des contribuables de la taxe (après deux premières baisses d'un tiers en 2018 et 2019),
- en 2023 extinction de la taxe pour les 20 % restants (premier tiers de baisse en 2021 et deuxième tiers en 2022).

Si le calendrier semble acté, reste néanmoins à entériner les mécanismes de la réforme :

- l'évolution de la compensation en cours de réforme ; en effet le Gouvernement avait indiqué ne pas souhaiter revaloriser les valeurs locatives 2020. Après des débats vifs en commission des lois, une proposition de revalorisation de 0,9 % a été à ce stade retenue, niveau qui sera confirmé ou infirmé ultérieurement dans l'examen du PLF 2020,
- la problématique du taux retenu pour la compensation, le Gouvernement cherchant à éviter les effets d'aubaine de collectivités qui majoreraient les taux pour bénéficier d'une compensation plus importante,
- le mécanisme de la compensation lui-même avec potentiellement le transfert aux communes du taux de foncier bâti départemental qui conduirait alors à la disparition de tout levier fiscal pour les conseils départementaux.

Ainsi, bien que le calendrier d'application ait enfin été précisé (pour les 20 % restants), à ce stade, les incertitudes et enjeux demeurent importants concernant le mécanisme de compensation et d'évolution de la compensation.

1.3. – Evolution des retours intercommunaux

La création de la Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017 a eu pour effet de modifier notablement le périmètre d'activité communal pour un certain nombre d'activités et de services. On peut citer principalement :

- la collecte et le traitement des déchets,
- la politique de la ville,
- le funiculaire (isolé dans un budget annexe),
- le développement économique, seule la partie commerce restant dans le budget communal,
- l'assainissement (isolé dans un budget annexe).

Par ailleurs un certain nombre de participations intercommunales ont disparu du budget de la commune car ces compétences sont reprises par la Communauté d'Agglomération (Pôle Métropolitain, SIAC, SYMAGEV, SIBAT, Mission locale, etc...).

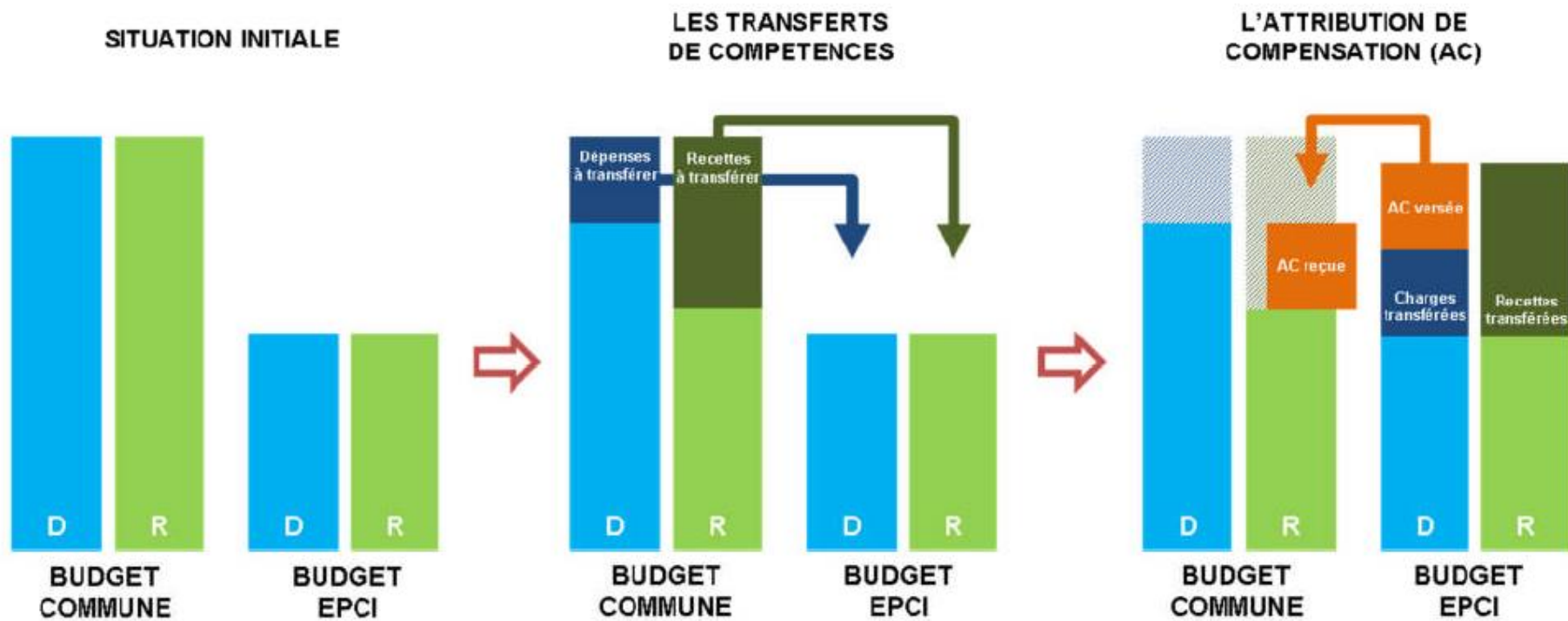
En 2019 on note le retour du portage des repas à domicile au CCAS, sans que cela ait impacté l'Attribution de compensation.

Par ailleurs le transfert de la gestion du Môle à l'intercommunalité se traduit par une diminution de l'Attribution de compensation de – 128 000 € à compter de 2019.

Pour 2020 sera transférée au niveau intercommunal la cotisation au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Le montant de diminution de l'Attribution de compensation devrait être révisé à la baisse de – 1 146 767 €.

Cela sera une nouvelle fois sans incidence sur les finances de la commune, conformément aux principes intercommunaux de transferts de charges (principe de neutralité).

La mécanique générale des transferts de compétences est décrite dans le schéma suivant :



(Source AMF)

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017, l'Agglomération s'est vue confier un certain nombre de recettes (fiscalité et tarifs) antérieurement communales ainsi qu'un certain nombre de dépenses, le solde (recettes moins dépenses) représentant l'Attribution de compensation à verser par l'Agglomération à la Commune si elle est positive, à reverser par la Commune à l'EPCI si elle est négative.

Voici le détail du calcul de l'Attribution de Compensation initiale, telle que validée par la CLECT avec délibérations conformes de l'Agglomération et le la Commune :

Attribution de compensation fiscale : 13 132 492 €

Montant net des transferts de charges (recettes – dépenses) : - 1 688 200 €

Soit attribution de compensation nette des transferts de charges : 11 444 292 €

Les recettes et charges transférées ont donc disparu du budget communal, qui n'intègre plus désormais que le montant net de l'Attribution de compensation en recette.

Voici résumée, l'évolution des Attributions de compensations perçues et à percevoir par la Ville en provenance de Thonon Agglomération¹ :

Attribution de compensation fiscale initiale	13 132 492
Solde des transferts de charges initiaux :	-1 688 200
Soit Attributions de compensations 2017 et 2018	11 444 292
Transfert de la gestion du Môle	-128 000
Soit Attribution de compensation 2019	11 316 292
Transfert de la cotisation au SDIS	-1 146 167
Soit Attribution de compensation 2020	10 170 125

Le budget 2020 sera donc construit en prenant en compte le transfert attendu de la cotisation communale au SDIS avec une diminution de la recette d'Attribution de compensation et de la dépense de subvention versée pour un montant équivalent, soit 1 146 167 €.

¹ Le montant indiqué pour la cotisation au SDIS est indicatif à ce stade, dans l'attente de l'évaluation par la CLECT puis du processus de validation par votes concordants des transferts de charges.

Pour mémoire, ce mécanisme propre à l'intercommunalité appelle un certain nombre de commentaires :

- la perte de la dynamique fiscale pour un certain nombre de recettes comme les produits assis sur l'activité économique des entreprises locales (Cotisation Foncière des Entreprises, Cotisation sur la Valeur Ajoutée, Taxe sur les surfaces commerciales) ainsi que sur une part significative des impôts ménages (ancienne part départementale de la taxe d'habitation notamment) font que la Ville de Thonon-les-Bains perçoit une « attribution » revenant à une « dotation » non évolutive dans le temps alors que ces recettes finançaient pour partie des dépenses par nature évolutives du budget principal,
- la perte de dynamique évoquée ci-dessus (les recettes transférées étant supérieures aux dépenses) est de plus en plus pénalisante année après année (effet boule de neige de cette perte) dans un contexte de ville-centre qui assume des charges de centralité et voit sa population croître.

1.3. – Les dotations attendues pour la Ville de Thonon-les-Bains

La **Dotation globale de fonctionnement** (DGF) : rappelons qu'il s'agit historiquement d'une recette très significative pour les collectivités qui représentait 20% à 25 % des recettes communales.

Suite au Plan Valls cette recette s'est nettement amoindrie, d'autant que depuis 2017 une part de la DGF (ancienne compensation de la part salaire) est mécaniquement transférée à l'Agglomération et est indirectement reversée à la ville via l'Attribution de compensation.

Pour 2020, à ce stade, les premières orientations gouvernementales conduisent à anticiper une relative stabilité de la DGF 2020 par rapport au montant perçu en 2019.

Cela donnerait pour la Ville de Thonon-les-Bains le niveau suivant :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Hypothèse 2020
DGF en M€	9,47	9,03	8,11	7,06	4,159	4,130	4,100	4,100
Ancienne part salaire compensée par l'AC					2,436	2,436	2,436	2,436
Soit total DGF	9,47	9,03	8,11	7,06	6,60	6,57	6,54	6,54
Soit baisse par rapport à 2013 (M€)		-0,44	-1,36	-2,41	-2,87	-2,90	-2,93	-2,93

Ainsi le plan Valls s'est soldé pour la Ville par une perte nette de recette annuelle de près de 2,9 M€ annuels à partir de 2017.

Le montant perçu de DGF directement versé par l'Etat n'est plus que de 4,1 M€, le solde de 2,436 M€ étant versé via l'Attribution de Compensation par Thonon Agglomération.

La **Dotation de Solidarité Urbaine** (DSU) avait elle aussi été majorée depuis 2007 par la réussite du recensement complémentaire et son impact sur une partie des critères d'attribution : la population, le potentiel financier par habitant et le revenu par habitant.

Le gouvernement a décidé de resserrer le nombre de communes bénéficiaires de la DSU, conduisant en 2018 à la sortie de la Ville de Thonon-les-Bains du dispositif. Il est prévu pour la commune un mécanisme de sortie avec les garanties suivantes : la 1^{ère} année, 90 % du montant perçu l'année où la commune était éligible, 80 % la deuxième année, puis, ensuite, 70 %, 60% et 50 %.

Voici donc présentée la prospective d'évolution des DSU perçues par la Ville de Thonon-les-Bains :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DSU	829 636	746 672	663 709	580 746	497 783	414 820	0
Soit baisse N/N-1		-82 964	-82 963	-82 963	-82 963	-82 963	-414 820
Evolution N/2017		-10,0%	-20,0%	-30,0%	-40,0%	-50,0%	-100,0%

En 2020, l'impact demeure encore limité avec une diminution de – 83 K€ par rapport au montant perçu en 2018.

Le **Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC)** a été institué par la loi de Finances pour 2012.

Le fonds est un mécanisme de péréquation, il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

En 2017, la Ville de Thonon-les-Bains était revenue à un niveau de FPIC plus conforme à celui versé par les autres communes comparables du fait du passage en Communauté d'Agglomération. Les critères ainsi plus favorables ont permis à la Ville de voir le prélèvement significativement diminuer, passant ainsi à 1,089 M€ en 2016 à 342 K€ en 2017, impact à la baisse comme les autres communes de l'Agglomération.

En 2019, le montant prélevé a été de 428 K€. On peut donc anticiper à ce stade de l'élaboration budgétaire pour la Ville de Thonon-les-Bains un montant de prélèvement identique :

Fonds de péréquation	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Hypothèse 2020
Prélèvement Thonon-les-Bains en K€	99	249	468	664	1 089	342	386	428	428
Soit évolution annuelle (en K€)		150	219	196	425	-747	44	41	0

Globalement, les premières annonces du Gouvernement laissent présager une relative stabilité de la DGF ainsi que le maintien du FPIC au niveau atteint en 2019. On note enfin l'application du mécanisme de garantie de sortie de la DSU en 2020, lequel aura un impact budgétaire limité.

2/ SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE THONON

2.1. - Bilan des dépenses et recettes de gestion sur la période 2014 – 2018

2.1.1. - L'évolution des dépenses de fonctionnement

Le taux d'évolution moyen des dépenses de gestion se situe à - 3,19 % sur la période, en étant influencé par le transfert de charges intervenus à la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2017.

Les charges de gestion courante évoluent de - 0,34 % sur la période avec plusieurs constats : le montant des dépenses 2016 demeure en euros courants inférieur à celui de 2014 malgré l'inflation, l'ouverture de nouvelles crèches notamment et la relocalisation de la médiathèque ou de l'EMTL. Une forte croissance du poste est observée en 2018 du fait de l'arrivée du Pôle de la Visitation (+ 174 K€), l'effet de première année du changement de contrat Léo Lagrange/IFAC (+ 344 K€) et l'évolution des dépenses de la plage de + 136 K€ (surveillance et maintenance notamment). Hormis ces variations identifiées, la trajectoire de maîtrise des dépenses de gestion courante est bien respectée avec une évolution des autres dépenses de gestion de - 0,45 %.

Les frais de personnel évoluent là encore négativement en 2018, l'impact des transferts à Thonon Agglomération masquant la réalité des efforts communaux. Voici, à périmètre constant, l'évolution des frais de personnel sur la période :

	2014	2015	2016	2017	2018
Frais de personnel Chapitre 012	19 422 733	19 150 909	18 949 660	17 936 164	17 850 817
Frais de personnel Chapitre 012 retraités effet Thonon Agglo (816 K€ en 2017 et 2018)	19 422 733	19 150 909	18 949 660	18 752 164	18 666 817
Evolution annuelle		-1,40%	-1,05%	-1,04%	-0,46%

Les participations intercommunales ne concernent désormais, depuis 2017, que le versement de la contribution au SDIS et les participations au SERTE pour la fourrière et le chenil.

La ligne « subventions » est en diminution sur la période, cette diminution s'explique par le pilotage au plus fin de la subvention au CCAS en fonction des financements et excédents de la structure.

Les subventions d'équilibre aux régies (thermal, parcs souterrains de stationnement et funiculaire) diminuent sur la période antérieure à 2017 en raison essentiellement de l'apparition de la redevance sur les thermes et la diminution du besoin de financement des parcs de stationnement souterrains, absorbant la croissance importante de la subvention d'équilibre au funiculaire suite aux travaux de la Grande Visite. En 2018 les subventions d'équilibre poursuivent leur diminution (- 19 K€ pour les parcs de stationnement et - 38 K€ pour le budget thermal).

En 2018, la structure des dépenses de fonctionnement au compte administratif se résume ainsi :

Charges courantes	11 793 684	30,53 %
Frais de personnel	17 850 817	46,21 %
Dépenses de transfert	6 935 636	17,95 %
Autres charges	983 853	2,55 %
Frais financiers	1 066 984	2,76 %
Total Dépenses de fonctionnement	38 630 975	100 %

LIBELLE	2014	2015	% EVOL.	2016	% EVOL.	2017	% EVOL.	2018	% EVOL.	% Ev. Moy.
Charges des gestion courante	12 017 166	12 512 086	4,12%	11 805 802	-5,64%	11 187 690	-5,24%	11 793 684	5,42%	-0,34%
Frais de personnel	19 422 733	19 150 909	-1,40%	18 949 660	-1,05%	17 936 164	-5,35%	17 850 817	-0,48%	-2,07%
Participations intercommunales	3 516 022	3 587 655	2,04%	3 843 066	7,12%	1 180 715	-69,28%	1 190 605	0,84%	-14,82%
Subvention CCAS + Associations	5 688 683	5 481 290	-3,65%	5 250 140	-4,22%	5 323 756	1,40%	5 138 303	-3,48%	-2,49%
Autres subventions (participation CGN)	151 236	167 903	11,02%	176 237	4,96%	0	-100,00%	0	#DIV/0!	#DIV/0!
Subvention d'équilibre budgets annexes	1 241 010	1 077 994	-13,14%	1 136 159	5,40%	663 416	-41,61%	606 728	-8,54%	-14,47%
Autres dépenses	581 405	538 942	-7,30%	580 537	7,72%	539 377	-7,09%	597 466	10,77%	1,02%
Fonds de péréquation communal et intercommunal	468 454	664 176	41,78%	1 089 108	63,98%	342 312	-68,57%	386 387	12,88%	12,52%
Total des dépenses de gestion	43 086 709	43 180 955	0,22%	42 830 709	-0,81%	37 173 429	-13,21%	37 563 991	1,05%	-3,19%
Frais financiers	983 821	1 025 553	4,24%	1 111 537	8,38%	1 089 664	-1,97%	1 066 984	-2,08%	2,14%
Total dépenses de fonctionnement	44 070 530	44 206 508	0,31%	43 942 245	-0,60%	38 263 093	-12,92%	38 630 975	0,96%	-3,06%

2.1.2. - L'évolution des recettes de fonctionnement

L'arrivée de la Communauté d'Agglomération en 2017 perturbe l'ensemble des postes de recettes : les anciennes recettes de fiscalité du monde économique, la DGF pour sa part salaires, une part de la taxe d'habitation et du foncier bâti ont été transférées, moyennant le versement d'un flux unique en provenance de l'Agglomération appelé Attribution de compensation pour un montant de 11,444 M€ en 2017 et 2018. Ce montant étant net des charges transférées, il ne permet pas une lisibilité de l'évolution des seules recettes.

Nous pouvons néanmoins noter sur la période :

- une première baisse des recettes de fonctionnement suite à la première année du Plan Valls en 2014,
- une relative stabilité des recettes en 2015 malgré la baisse de DGF,
- un retour à la croissance de la DGF en 2016 grâce au recours à la fiscalité et l'amputation de moitié du prélèvement Valls cette même année,
- une DGF qui est désormais quasi stable (- 30 K€ en 2018 et encore - 30 K€ en 2019).

On note en 2018, un net redressement des recettes de fonctionnement à la faveur de :

- l'évolution favorable des produits des services et de gestion : inscription du forfait post stationnement en fonctionnement (FPS) pour 343 K€, croissance des recettes de stationnement de surface à tarifs inchangés (+ 263 K€), revente de certificats d'économie d'énergie (+ 178 K€) et enfin la refacturation des charges à Thonon Agglomération pour 112 K€. On notera aussi la croissance des recettes/fréquentations des services publics mis en œuvre : plage (+ 59 K€), accueil périscolaire (+ 45 K€), crèches (+ 58 K€), médiathèque (+ 18 K€),
- la croissance du produit fiscal et donc des bases (les taux étant inchangés) de + 1,83 %,
- la forte croissance des droits de mutation (+ 335 K€),
- la réduction des dotations et participations avec - 159 K€.

En 2018, la structure des recettes courantes (soit hors cessions désormais comptabilisées en investissement) de la Collectivité se résume ainsi :

- Produits des services et de gestion	6 158 345	12,36 %
- Produits des 3 taxes + Attrib.Compens	28 978 515	58,17 %
- Autres impôts	3 779 234	7,59 %
- Dotations et participations	10 412 511	20,90 %
- Autres recettes	485 610	0,97 %
- Total Recettes courantes	49 814 214	100,00 %

LIBELLE	2014	2015	% EVOL.	2016	% EVOL.	2017	% EVOL.	2018	% EVOL.	% Ev. Moy.
Produits des services et de gestion	4 533 362	4 861 587	7,24%	5 050 382	3,88%	4 928 295	-2,42%	6 158 345	24,96%	8,42%
Produits des 4 taxes et TEOM (avant 2017)	26 761 984	27 584 235	3,07%	29 403 613	6,60%	28 458 644	-3,21%	28 978 515	1,83%	2,07%
Autres impôts et taxes	3 050 521	3 082 419	1,05%	3 237 733	5,04%	3 489 328	7,77%	3 779 234	8,31%	5,54%
Dotations et participations	16 938 626	15 896 033	-6,16%	14 430 872	-9,22%	10 571 822	-26,74%	10 412 511	-1,51%	-10,91%
Autres recettes	606 724	505 254	-16,72%	569 830	12,78%	444 423	-22,01%	485 610	9,27%	-4,17%
Total recettes de fnt (hors cessions)	51 891 218	51 929 528	0,07%	52 692 431	1,47%	47 892 512	-9,11%	49 814 214	4,01%	-0,89%
Produit des cessions immobilières	102 332	93 519	-8,61%	908 381	871,33%	3 426 454	277,20%	1 003 447	-70,71%	267,30%
Total recettes de fonctionnement	51 993 550	52 023 047	0,06%	53 600 812	3,03%	51 318 966	-4,26%	50 817 661	-0,98%	-0,54%

2.2. - L'évolution des investissements de la Collectivité sur la période 2013/2018

2.2.1. - Bilan des investissements et de l'endettement de la collectivité sur la période 2013 / 2018

2.2.1.1. - Le niveau des investissements de la Ville de Thonon et les sources de financement

Le tableau ci-après présente le montant des investissements effectués sur les six dernières années avec le mode de financement qui se répartit entre les dotations, les subventions, l'emprunt, l'autofinancement net et le fonds de roulement

OBJET	2013	%	2014	%	2015	%	2016	%	2017	%	2018	%
Acquisitions	3 491	18,89 %	2 992	15,58 %	4 120	20,17 %	2 848	12,39 %	3 961	12,39 %	4 656	22,44 %
Travaux	14 748	79,79 %	16 057	83,62 %	16 130	78,96 %	19 862	86,43 %	18 850	86,43 %	15 902	76,66 %
Autres	245	1,32 %	154	0,80 %	177	0,87 %	271	1,18 %	119	1,18 %	186	0,90 %
DEPENSES	18 484	100,00 %	19 203	100,00 %	20 427	100,00 %	22 982	100,00 %	22 930	100,00 %	20 744	100,00 %
Ress. Propres	4 996	27,03 %	2 746	14,29 %	3 010	14,74 %	4 225	18,38 %	7 460	18,38 %	5 056	24,38 %
119(Cessions - Dotations)												
Subventions	1 120	6,06 %	3 914	20,38 %	2 064	10,10 %	2 140	9,31 %	2 592	9,31 %	3 774	18,19 %
Emprunt	5 000	25,05 %	10 000	52,08 %	12 000	58,75 %	11 300	49,17 %	9 000	49,17 %	5 000	24,10 %
Autres	370	2,00 %	207	1,08 %	569	2,79 %	782	3,40 %	532	3,40 %	324	1,56 %
Autofinancement net	5 554	30,05 %	3 971	20,68 %	3 890	19,04 %	4 334	18,86 %	4 742	18,86 %	6 125	29,53 %
<i>sous-total</i>	17 040	92,19 %	20 838	108,51 %	21 533	105,42 %	22 781	99,12 %	24 326	99,12 %	20 279	97,75 %
Variation du Fonds de roulement	1 444	7,81 %	- 1 635	- 8,51 %	- 1 106	- 5,42 %	201	0,88 %	- 1 396	0,88 %	465	2,24 %
RECETTES	18 484	100 %	19 203	100 %	20 427	100 %	22 982	100 %	22 930	100 %	20 744	100,00 %

Sur la période, on constate un maintien des investissements à un niveau très élevé, toujours supérieur à 18 M€, il est supérieur à 20 M€ à partir de 2015.

L'autofinancement net (solde de la section de fonctionnement diminué du remboursement en capital de la dette) affiche en 2018 un niveau de 6,1 M€ qui se redresse de manière importante, permettant de limiter le recours à l'emprunt comme mode de financement.

La réalisation de 20,7 M€ d'investissement en 2018 a été réalisée avec une stabilité parfaite de l'endettement (- 58 K€), le résultat de clôture s'établissant à 2,7 M€.

2.2.2. - L'analyse financière de 2013 à 2018

2.2.2.1.- L'évolution de l'épargne nette

Le concept d'épargne nette utilisé dans l'analyse financière basée sur les ratios calculés à partir des comptes administratifs est un élément important d'appréciation des marges de manœuvre de la Commune.

Pour mémoire (définitions)

Épargne de gestion : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement : épargne de gestion - intérêts de la dette. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, et en priorité au remboursement de la dette.

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Au cours des six derniers exercices, l'épargne a évolué de la façon suivante :

Années	Epargne de gestion	Intérêts dette + frais	Epargne brute	Capital dette	Epargne nette
2013	9 966	790	9 176	3 622	5 554
2014	8 805	984	7 821	3 850	3 971
2015	8 749	1 026	7 723	3 833	3 890
2016	9 862	1 112	8 750	4 416	4 334
2017	10 719	1 090	9 629	4 886	4 743
2018	12 250	1 067	11 183	5 058	6 125

L'épargne brute se situe en 2018 en nette croissance à 11,2 M€, niveau nettement supérieur à 2013 (soit avant les baisses de DGF).

Les frais financiers sont à un niveau tout à fait contenu malgré la part prépondérante de la dette à taux fixe et l'accroissement de l'encours de dette.

L'épargne brute représente fin 2018 22,5 % des recettes de fonctionnement (contre 11,6 % pour la strate).

2.2.2.2. – L'évolution des dépenses et recettes d'investissement

EN MATIERE DE DEPENSES

Il est intéressant au moyen du tableau ci-dessous d'établir un comparatif entre les différentes phases budgétaires et la consommation effective des crédits pour ce qui concerne les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux).

OBJET	2013	%	2014	%	2015	%	2016	%	2017	%	2018	%
BUDGET PRIMITIF	23 836	98,05 %	25 116	88,23%	25 036	84,14%	24 990	78,92 %	26 971	92,65 %	23 290	90,63 %
REPORTS	2 007	8,26 %	4 896	17,20 %	2 805	9,43 %	4 802	15,17 %	4 973	17,08 %	2 682	10,44 %
DECISIONS MODIF.	- 1 533	-6,31 %	- 1 547	-5,43 %	1 917	6,43 %	1 873	5,91 %	- 2 834	- 9,73 %	- 275	- 1,07 %
TOTAL BUDGET	24 310	100 %	28 464	100 %	29 759	100 %	31 664	100 %	29 110	100 %	25 697	100 %
REALISE	18 483	76,03 %	19 203	67,46 %	20 427	68,64 %	22 982	72,58 %	22 930	78,77 %	20 744	80,73 %

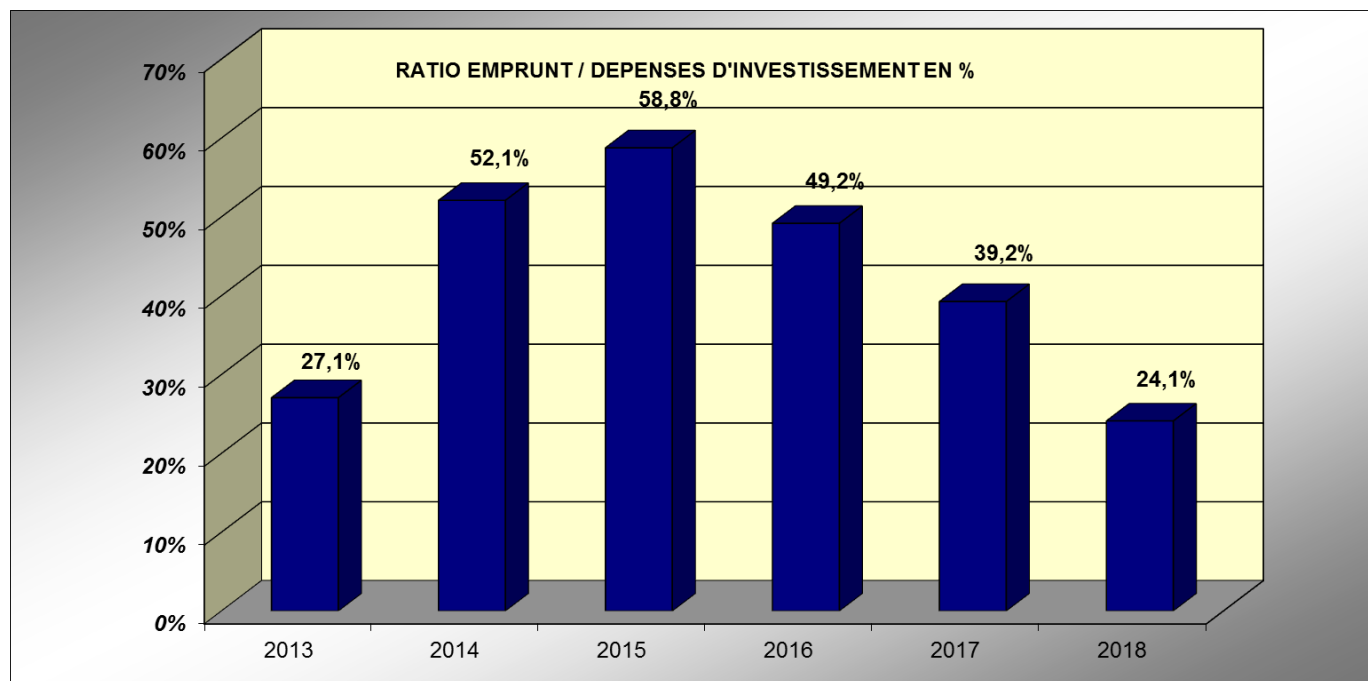
Principales observations :

- si l'on se réfère à l'année 2018, l'inscription des crédits au budget primitif représente 91 % du total, 10 % au titre des reports et -1 % au titre des décisions modificatives,
- le taux de consommation est relativement soutenu avec 80,73 % (78,77 % en 2017). Rappelons que pour cet exercice les chantiers pluriannuels représentent une très large part des dépenses d'investissement en bonne voie d'achèvement avec notamment les travaux dans les écoles et le Pôle de la Visitation,
- Le montant des réalisations est très conséquent en 2018 avec 20,7 M€,
- Le montant des reports est donc limité à la fin 2018 avec 3,25 M€, ils concernent principalement les chantiers pluriannuels importants dans les écoles et le Pôle de la Visitation.

EN MATIERE DE RECETTES

La principale indication fournie par le premier tableau est la suivante : le recours à l'emprunt représente en moyenne sur les 6 ans un taux de couverture des dépenses limité à 41,92 %. Ce taux très limité s'explique par la persistance d'un autofinancement important malgré un fort volume d'investissement.

INVESTISSEMENT	2013	2014	2015	2016	2017	2018	moyenne
Total dépenses	18 483	19 203	20 425	22 982	22 930	20 744	20 795
Emprunts	5 000	10 000	12 000	11 300	9 000	5 000	8 717
%	27,1	52,1	58,8	49,2	39,2	24,1	41,92 %



2.2.2.3. – Les principaux ratios de l'analyse financière

L'analyse des ratios de gestion (source Minefi) met en évidence les capacités financières structurelles de la commune et une situation financière saine, avec des points de comparaison intéressants par rapport aux communes de la même strate démographique. Il faut noter par ailleurs le bon niveau de plusieurs ratios sur les cinq dernières années connues, c'est notamment le cas de la capacité d'autofinancement et de l'excédent brut de fonctionnement. La faiblesse du niveau des dépenses de fonctionnement alors que la ville appartient à une agglomération naissante (avec peu de transferts de charges) traduit bien la rigueur appliquée quant au niveau et à l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Depuis 2017, les ratios comparatifs nationaux sont bien ceux des communes appartenant à un groupement intercommunalisé à fiscalité propre. Rappelons qu'auparavant la commune était comparée à une catégorie où le nombre de membres diminuait chaque année de manière très importante, rendant les ratios peu significatifs. Les données nationales sont celles de 2017, les chiffres 2018 n'étant pas encore publiés par le Ministère.

RAPPORT POUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – BUDGET 2020

RATIOS DE NIVEAU	2014		2015		2016		2017		2018	
	En Euros / hab	Moyenne de la strate	En Euros / hab	Moyenne de la strate	En Euros / hab	Moyenne de la strate	En Euros / hab	Moyenne de la strate	THONON en euros / hab	Moyenne de la strate
Investissement										
Dépenses d'équipement	546	475	556	430	638	430	620	324	574	323
Remboursement d'emprunts	109	81	107	86	123	86	135	105	140	105
Charges de fonctionnement (*)										
	1 295	1 575	1 274	1 617	1 227	1 617	1 040	1 283	1 070	1 283
Charges de personnel	538	832	524	867	519	867	487	761	494	761
Achats et charges externes	336	427	345	431	325	431	306	277	327	277
Charges financières	28	38	29	39	31	39	30	37	30	37
Contingents	18	33	17	38	22	38	32	64	33	64
Subventions versées	247	104	240	101	236	101	148	107	142	107
Endettement										
Encours de la dette au 31/12/N	974	1 054	1 185	1 076	1 380	1 076	1 520	1 063	1 521	1 063
Annuité de la dette	136	113	134	120	153	120	165	135	170	135
Autofinancement										
Excédent brut de fonctionnement	284	231	273	267	305	267	312	201	340	201
Capacité d'autofinancement	224	192	217	228	246	228	266	178	310	178
Fiscalité										
Potentiel Fiscal	866	1 121	888	1 152	759	1 152	982	1 159	999	1 159
Foncier bâti	233	278	234	293	248	293	238	329	244	329
Foncier non bâti	2	1	2	2	2	2	2	3	3	3
Taxe d'habitation	286	359	291	365	308	365	209	281	215	281
Taxe professionnelle	70	119	70	137	74	137				

* Le total des charges de fonctionnement est assez peu pertinent avant 2017 dans la mesure où il intégrait les dépenses d'ordre (essentiellement d'amortissements). En revanche le détail concerne bien les dépenses réelles.

Le tableau suivant présente les données en pourcentage ainsi que les taux de fiscalité de la strate (en rappelant que les taux ont été mouvants en 2017 du fait de la création de la Communauté d'Agglomération) :

RATIOS DE STRUCTURE	2014		2015		2016		2017		2018	
	Ratio	Moyenne de la strate	Ratio	Moyenne de la strate	Ratio	Moyenne de la strate	Ratio	Moyenne de la strate	Ration THONON	Moyenne de la strate
Dépenses d'équipement (en % des emplois)	70,96	71,04	71,51	76,01	71,51	76,01	73,19	75,47	80,39	75,47
Capacité d'autofinancement (en % des rec fct)	15,47	11,25	13,72	15,25	13,72	15,25	18,99	11,62	22,50	11,62
Charges de fonctionnement										
Charges de personnel (en % des charges)	41,54	52,85	41,11	56,62	41,11	56,62	40,65	59,31	46,17	59,31
Achats et charges externes	25,96	27,10	27,06	26,63	27,06	26,63	25,54	21,59	30,56	21,59
Charges financières	2,15	2,43	2,24	2,42	2,24	2,42	2,51	2,88	2,80	2,88
Contingents	1,39	2,12	1,35	2,35	1,35	2,35	2,65	4,99	3,08	4,99
Subventions versées	19,08	6,60	18,84	6,22	18,84	6,22	12,36	8,34	13,27	8,34
Endettement (en % des produits de fonct.)										
Encours de la dette au 31/12/N (en % des rec fonct)	67,14	61,88	83,08	60,41	83,08	60,41	108,43	72,76	110,25	72,76
Annuité de la dette	9,35	6,64	9,40	6,71	9,40	6,71	11,74	8,80	12,27	8,80
Autofinancement (en % des produits de fonct.)										
Excédent brut de fonctionnement	19,58	13,55	19,12	14,99	19,12	14,99	22,27	13,18	24,59	13,18
Capacité d'autofinancement	15,47	11,25	15,18	12,77	15,18	12,77	18,99	11,62	22,50	11,62
Fiscalité (Taux de la fiscalité locale)										
Foncier bâti	18,59	17,83	18,59	17,59	20,08	17,59	18,59	23,10	18,59	23,10
Foncier non bâti	56,27	34,05	56,27	23,34	60,77	23,34	59,90	54,25	59,90	54,25
Taxe d'habitation	18,93	23,35	18,93	23,81	20,44	23,81	13,78	19,95	13,78	19,95
Taxe professionnelle	23,70	27,62	23,70	25,72	25,60	25,72				

Les comparatifs avec l'ensemble des communes traduisent bien le fait que la commune de Thonon a su préserver sa marge de manœuvre financière tout en pratiquant des taux de fiscalité modérés.

2.2.3. – Analyse de l'endettement

Sur la période 2006-2013 la dette avait connu une période baissière à la faveur notamment des effets du recensement complémentaire. A partir de 2014 l'endettement repart à la hausse sous l'effet conjugué de forts investissements et de la diminution de l'autofinancement consécutif à la baisse des dotations.

En 2018, conformément à l'engagement pris, le niveau de l'endettement a été stabilisé (diminution de – 58 K€).

Le tableau ci-dessous présenté dans le rapport du Compte Administratif a montré des baisses continues des frais financiers à partir de 2002, puis une stabilité des frais financiers entre 2005 et 2008 (en dépit du quasi-doublement des taux monétaires sur cette période) et enfin une chute très nette depuis 2009 à la faveur de taux monétaires à des niveaux proches de zéro. A noter le maintien de frais financiers modérés dans les exercices récents malgré l'accroissement de l'endettement communal.

ANNEE	ENCOURS AU 31 DECEMBRE	ANNUITE	CAPITAL (c/16 sf ICNE)	INTERETS (c/6611 sf ICNE)	AUTRES FRAIS FINANCIERS (c/6615 et 668)
2005	36 281 832,05	5 304 531,93	3 918 273,59	1 386 258	7 543,10
2006	32 286 812,08	5 386 220,07	3 995 035,41	1 391 185	25 753,44
2007	30 199 686,51	5 089 418,52	3 689 976,97	1 399 441	38 758,82
2008	30 932 390,74	4 679 851,57	3 267 295,78	1 412 555	44 463,97
2009	28 601 079,18	4 328 981,12	3 267 295,78	896 273	5 888,02
2010	27 640 836,66	4 107 964,62	3 410 242,50	697 722	6 140,87
2011	26 191 452,44	3 967 749,00	3 249 384,22	718 365	5 671,33
2012	26 835 928,93	4 052 193,50	3 355 523,51	696 670	14 553,46
2013	28 214 225,69	4 371 702,42	3 621 703,00	749 999	39 852,56
2014	34 364 136,20	4 833 911,82	3 850 090,72	983 821	43 769,73
2015	42 531 024,56	4 816 031,51	3 833 111,64	982 920	42 632,74
2016	49 415 237,52	5 494 704,60	4 415 787,04	1 078 918	32 619,13
2017	54 976 580,64	5 951 903,86	4 886 123,55	1 065 780	23 883,30
2018	54 918 339,12	5 058 241,72	5 058 241,72	1 055 437,75	11 546,47

Le taux moyen de la dette a tendancielleme nt diminué sur la période en raison des baisses des taux enregistrées sur les marchés (hormis sur les taux 2007 et 2008 qui étaient élevés). Ce taux moyen demeure très faible avec 1,92 % fin 2018 en dépit de l'accroissement de la part de la dette à taux fixe :

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
3,87 %	4,13 %	4,58 %	4,60 %	3,43 %	2,88 %	2,79 %	2,65 %	3,15 %	3,30 %	2,70 %	2,48 %	1,96 %	1,92 %

La structure de notre dette était au 31 décembre 2018, suite à l'encaissement d'emprunts intégralement à taux fixe, répartie de la manière suivante :

Taux fixe : 94,66 %

Taux variable : 5,34 %

La stratégie de la Ville en terme de gestion de dette a donc permis de renforcer très significativement la dette à taux fixe qui représente désormais la quasi-totalité de l'encours, tout en bénéficiant d'un taux moyen de dette à taux fixe qui devrait encore diminuer du fait des conditions très favorables des taux à long terme (les emprunts réalisés en 2018 l'ont été aux taux fixes de 1,10 % et 1,32 % sur 15 ans).

3/ RECUEIL DES DONNEES POUR LE BUDGET 2020

3.1. - Perspectives en matière de fonctionnement

Un premier travail d'analyse « macro-budgétaire » a été réalisé afin de dégager les premières tendances pour 2020.

En 2019 la principale nouveauté concernait le coût en année pleine en fonctionnement du nouveau Pôle de la Visitation avec l'ensemble des coûts associés au doublement de la surface du bâtiment (énergies, maintenances, frais de personnel, nettoyage). Il n'y a pas en 2020 d'évolution majeure attendue, hormis l'effet du coût des énergies sur des surfaces des écoles plus importantes ou encore la fréquentation accrue des accueils périscolaires (dont le midi).

3.1.1. - Le cadrage des dépenses

Les premières constatations sont les suivantes :

- Pour les charges de gestion courante, les objectifs d'évolution des charges sont de 1 % à 1,5 % avec des objectifs d'économies pour y parvenir n'impactant pas le service rendu aux usagers ;
- Pour les frais de personnel, les premiers chiffrages indiquent une évolution comprise entre + 1 % et +1,5 %, en fonction des arbitrages qui sont en cours, avec notamment les remplacements de départs à la retraite ou départs d'agents avec des tuilages nécessaires; la structure des effectifs et les perspectives 2020 en terme de recrutements font l'objet d'un développement spécifique (voir infra 3.3);
- Les participations intercommunales disparaissent du budget communal avec le seul maintien des contributions au SERTE pour la fourrière et le chenil, la contribution au SDIS étant désormais de la compétence de Thonon Agglomération ;
- les subventions aux associations sont évaluées en retenant une hypothèse de stabilité de l'enveloppe globale, avec un recalage de l'enveloppe 2020 aux attributions 2019 ;
- la subvention au CCAS devrait être relativement stable ;
- Les subventions à destination des budgets annexes dépendront du rythme d'avancement du projet de construction du parking de Rives. Les estimations seront donc à affiner d'ici la finalisation du budget primitif 2020.

En ce qui concerne la charge de la dette 2019 et sur la base des conditions actuelles des marchés financiers, le montant de l'annuité se situerait pour le budget principal aux environs de 6,65 M€ en 2020 contre 6,55 M€ en 2019, avec une diminution des frais financiers (- 80 K€) et une croissance du remboursement en capital (+ 210 K€), à endettement constant.

3.1.2. - Le cadrage des recettes

Les variables essentielles se situent au niveau de la fiscalité d'une part et des dotations de l'Etat d'autre part.

En matière de fiscalité directe, la prévision à ce stade est établie avec les hypothèses suivantes :

- croissance des bases de taxe d'habitation et de foncier bâti de + 1 %, correspondant à la croissance physique des bases communales. Comme indiqué dans la présentation du projet de loi de finances, les bases seront en outre revalorisées en fonction du taux retenu lors de l'examen du Projet de Loi de Finances.
- la TEOM et l'ensemble des recettes économiques faisant partie des ressources transférées de droit à la Communauté d'Agglomération (CFE, CVAE, IFER, etc...), elles ne figurent donc pas au budget 2020 (comme en 2019).

La DSU est retenue pour le montant simulé dans le rapport, soit – 83 K€ par rapport au montant perçu en 2019.

La DGF est évaluée avec une hypothèse de stabilité de la part demeurant communale comme présenté au début du rapport.

Pour les autres recettes, l'évolution est prévue à hauteur de 1 % ou recalée en fonction des réalisations récentes.

Ce premier travail de cadrage de dépenses et recettes de fonctionnement donnera donc une première indication sur le niveau moyen de l'autofinancement prévisionnel qui permettra de vérifier l'enveloppe d'investissement 2020 et son financement.

3.2. - Perspectives en matière d'investissement et mode de financement

3.2.1. - Le Budget Principal

Compte tenu des hypothèses développées précédemment et des moyens qu'il est possible de dégager en matière d'autofinancement dès le budget primitif, l'objectif serait de prévoir une enveloppe d'investissement 2020 aux environs de **22 000 000 €**, ce qui correspondrait à un retour à un niveau plus conforme aux capacités à long terme de la ville une fois achevés les grands chantiers en cours des Ecoles et du Pôle de la Visitation. Cette enveloppe serait voisine de celle du BP 2019 (pour mémoire : 22,044 M€).

Le financement de ce programme 2020 serait assuré au stade du budget de la manière suivante :

Les dotations

Elles sont constituées par : le fonds de compensation de la TVA - la taxe locale d'équipement.

- Pour le **FCTVA**, suite à la réussite du Plan de relance, le FCTVA est versé avec une année seulement de décalage contre deux auparavant. Sur une base prudente de dépenses éligibles attendues en réalisation au Compte Administratif 2019, le crédit à inscrire au budget 2020 est de

3 300 000 €

- Pour la **taxe d'aménagement** (ancienne taxe locale d'équipement), le parti pris est d'inscrire chaque année par prudence un montant inférieur aux réalisations des années passées, dans un contexte de réforme progressive des composantes de la taxe. La prévision du BP 2020 est ainsi reconduite pour 600 K€ :

600 000 €

Soit un cumul de

3 900 000 €

Les subventions d'équipement

On note généralement au titre des budgets primitifs une inscription de crédits modeste à ce niveau qui s'explique par le fait que les dossiers sont en cours d'instruction. Compte tenu du nombre d'opérations susceptibles d'être aidées par les partenaires financiers de la Ville, des recettes complémentaires conséquentes seront à inscrire en cours d'année.

Par ailleurs, la nomenclature comptable intègre au chapitre des subventions d'investissement les recettes d'amendes de police pour la part non concernée par le Forfait post stationnement (FPS), inscrit lui en fonctionnement.

Il est proposé de retenir à ce stade de l'élaboration du budget 2020 la somme de 500 000 €.

Ce qui donnerait en matière de **subventions** :

- Produit des amendes de Police	500 000 €
- Aides financières sur opérations provenant du CDAS (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité)	500 000 €

Soit un cumul de **1 000 000 €**

L'autofinancement

A ce stade du DOB et avant l'ensemble des arbitrages, il est possible d'anticiper une relative stabilité du solde de fonctionnement et donc de l'autofinancement brut (6,8 M€ au BP 2019) et net (1,5 M€ au BP 2019), l'évolution des recettes et les économies de gestion à réaliser sur les services devant permettre de financer dans une large mesure les extensions de périmètres d'activités et révisions de prix/fréquentations.

Synthèse :

DEPENSES	22 000 K€
RECETTES	
Dotations	3 900 K€
Subventions	1 000 K€
Autofinancement net	1 500 K€
Emprunt	15 600 K€

Il est rappelé que **les projections au stade du BP ne peuvent être strictement identiques aux réalisations** :

- les dépenses de fonctionnement sont majorées par rapport aux réalisations effectives et constituent le montant des autorisations maximales (logique de prudence budgétaire),
- les recettes de fonctionnement sont minorées (par rapport aux réalisations passées), la Ville récupérant en cours d'année les surplus de recettes non inscrites,
- les dépenses d'équipement constituent un maximum à ne pas dépasser (une réalisation à 100% paraît hypothétique),
- les subventions à percevoir ne peuvent pas être inscrites, le délai entre l'arbitrage actuel sur les projets et la réponse des partenaires ne permettant pas d'obtenir les notifications dans les temps impartis avec un vote du budget en décembre,
- les recettes d'emprunts sont donc majorées et seront réduites au fur et à mesure de la réalisation des recettes.

Situation anticipée à la fin 2019 / point prospectif

Les premiers éléments de l'exécution 2019 en fonctionnement indiquent une relative stabilité de l'épargne brute par rapport à son niveau atteint en 2018.

Les premières projections sur les réalisations d'investissements 2019 indiquent que la Ville devrait stabiliser son endettement dans l'hypothèse d'une réalisation de dépenses d'équipement de 19 M€², soit une mobilisation d'emprunts envisagée en 2019 équivalente au remboursement de la dette.

Pour mémoire l'enveloppe d'emprunts prévisionnelle au BP 2019 était de 15,6 M€.

Ainsi, avec une épargne brute et un endettement tout à fait stables par rapport à ceux affichés au compte administratif 2018, le ratio de capacité de désendettement devrait une nouvelle fois se situer entre 4,5 et 5 années (4,9 années au CA 2018).

² Soit une mobilisation d'emprunts nouveaux équivalente aux remboursements de l'année, approximativement 5 M€.

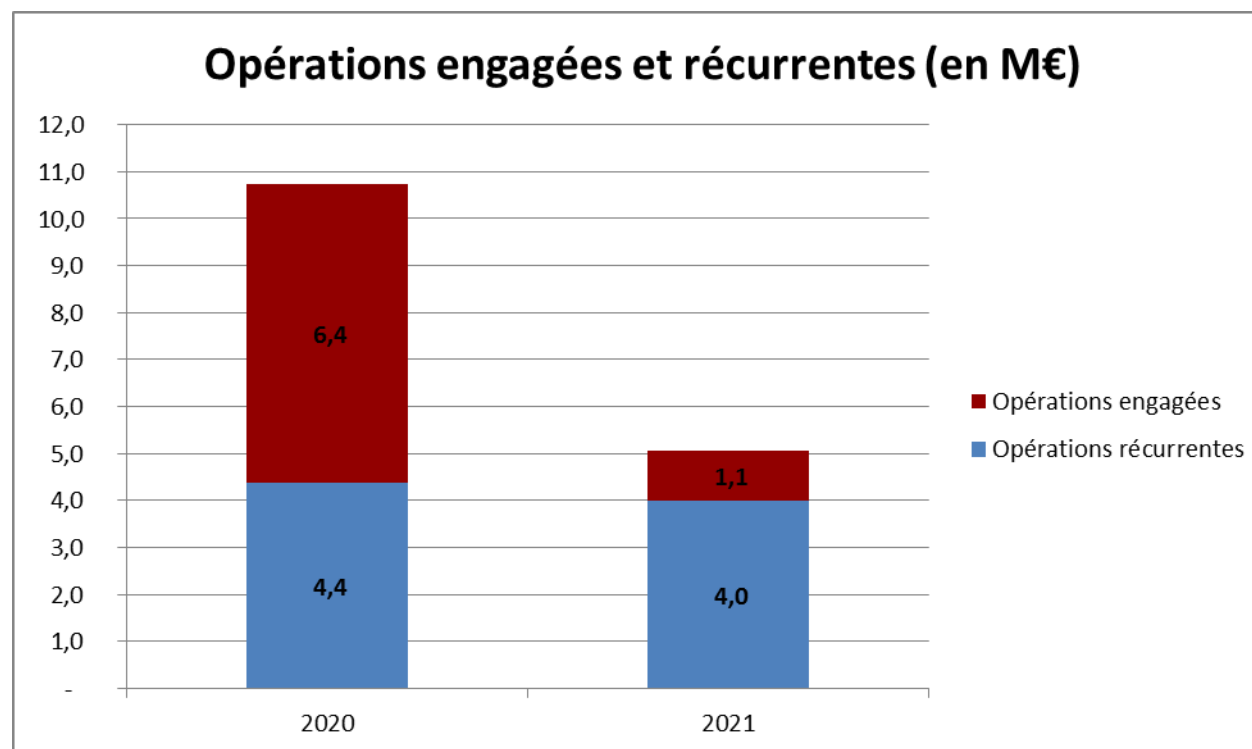
Point sur les engagements en cours / opérations programmées et récurrentes

Le tableau suivant dresse la liste des opérations qui sont déjà engagées ou incontournables pour l'année 2020 :

TYPES D'OPERATIONS	LIBELLE DES OPERATIONS			
		2020	2021	2022
AMELIORATION DES VOIES				
	GIRATOIRE DE CRÊTE : MODIFICATION CARREFOUR DS LE CADRE DU PÔLE GARE	525 000	1 050 000	
EQUIPEMENTS SPORTIFS				
	CENTRE NAUTIQUE - REAMENAGEMENT ET EXTENSION POUR ACTIV.NAUTIQUES	350 000		
	GYMNASE CHAMPAGNE - TRAVAUX SUITE EXPERTISE	110 000		
CENTRE PETITE ENFANCE				
	AMENAGEMENT RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	175 000		
EMBELLISSEMENT URBAIN				
	PROJET D'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE	1 039 824		
	POLE GARE THONON - PARTICIPATION TRAVAUX SUBVENTIONS	3 355 380		
STADES, TERRANS ANNEXES				
	STADE J.MOYNAT REFECTION TOITURE + PORCHE ENTREE + TRIBUNE	60 000		
	STADE J.MOYNAT TERRAINS SYNTHETIQUES RUGBY FOOT	600 000		
TRAVAUX DE SECURITE				
	ASSISTANCE MAITRISE OUVRAGE VIDEOPROTECTION	6 400		
	VIDEOPROTECTION TRANCHE 2019 - 2020	100 000		
TRAVAUX ECOLES ELEMENTAIRES				
	GS CHATELARD - RECONSTRUCTION ET EXTENSION	50 000		
RESEAU EAU MINERALE				
	FORAGE EXPLOITATION LONNAZ POUR EMBOUTEILLAGE	220 000		
TOTAL OPERATIONS		6 371 604	1 050 000	0
OPERATIONS RECURRENTES		4 371 505	4 000 000	4 000 000
TOTAL DES OPERATIONS ET OPERATIONS RECURRENTES		10 743 109	5 050 000	4 000 000

On note ainsi que les engagements en cours ou programmés ne concernent que l'exercice 2020. Ainsi l'opération « giratoire de crête », la seule qui déborde sur 2021, ne fait l'objet d'aucun engagement juridique mais est indiquée car incontournable dans le cadre de la finalisation du projet Pôle Gare. Pour cette opération, évaluée à 1,575 M€, une subvention de 1 M€ du Conseil Départemental a déjà été promise.

Voici, sur un mode graphique, présentées les opérations engagées et récurrentes :



Ainsi, les opérations engagées/programmées ainsi que les récurrentes se montent à 10,75 M€ pour 2020, sur une enveloppe totale envisagée au budget de 22 M€.

3.3. – Ressources humaines – structure des effectifs et perspectives d'évolution pour l'année 2020

3.3.1. – Structure des effectifs rémunérés (situation au 31 décembre 2018)

Répartition par catégorie des agents rémunérés

EFFECTIF DES FONCTIONNAIRES REMUNERES AU 31 DECEMBRE 2018			
TITULAIRES			
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Catégorie A	9	12	21
Catégorie B	27	25	52
Catégorie C	140	156	296
TOTAL DES TITULAIRES	176	193	369
STAGIAIRES			
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Catégorie A	0	1	1
Catégorie B	0	2	2
Catégorie C	9	16	25
TOTAL DES STAGIAIRES	9	19	28
Catégorie A	9	13	22
Catégorie B	27	27	54
Catégorie C	149	172	321
TOTAL DES FONCTIONNAIRES	185	212	397

EFFECTIFS DES CONTRACTUELS REMUNERES AU 31 DECEMBRE 2018			
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Catégorie A	5	2	7
Catégorie B	12	9	21
Catégorie C	12	54	66
TOTAL DES CONTRACTUELS	29	65	94

AUTRES EFFECTIFS REMUNERES AU 31 DECEMBRE 2018 ⁽¹⁾			
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
	2	2	4
TOTAL	2	2	4

⁽¹⁾*Vacataires et service civique*

EFFECTIF TOTAL REMUNERE AU 31 DECEMBRE 2018			
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Catégorie A	14	15	29
Catégorie B	39	36	75
Catégorie C	161	226	387
Sans catégorie	2	2	4
EFFECTIF TOTAL REMUNERE AU 31 DECEMBRE 2018	216	279	495

Répartition des emplois permanents rémunérés

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Titulaires et stagiaires CNRACL	22	53	319	394
Titulaires et stagiaires IRCANTEC	0	0	2	2
Titulaires détachés autres fonctions publiques	0	1	0	1
<i>Sous total titulaires</i>	22	54	321	397
Contractuels durée déterminée	5	17	15	37
Contractuels durée indéterminée	1	1	4	6
<i>Sous total contractuels</i>	6	18	19	43
TOTAL	28	72	340	440

Répartition des emplois non permanents rémunérés

	Sans catégorie	Catégorie B	Catégorie C	Total
Contractuels durée déterminée	4	3	48	55

Temps de travail des agents rémunérés sur un emploi permanent

	Temps complet	Temps partiel	Temps partiel thérapeutique	Temps non complet	Total
Effectif au 31/12/2018	384	48	2	6	440
% de l'effectif global	87,27	10,91	0,45	1,36	100,00

Détail du temps de travail des agents rémunérés sur un emploi permanent à temps complet et à temps non complet

QUOTITE TEMPS PARTIEL	TOTAL
50%	7
60%	1
70%	0
80%	34
90%	6
TOTAL	48

TEMPS NON COMPLET	TOTAL
>=20% et <30%	1
>=30% et <40%	1
>=60% et <70%	1
>=80% et <90%	3
TOTAL	6

Répartition des effectifs rémunérés par filière

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Filière Technique	4	3	26	6	134	66	239
Filière Administrative	8	5	7	18	12	74	124
Filière Sociale	0	1	0	5	0	50	56
Filière Médico- Sociale	0	4	0	0	1	21	26
Filière Culture	0	2	1	6	2	14	25
Filière Sécurité	1	0	1	0	11	1	14
Filière Sportive	0	0	4	1	0	0	5
Autres							4
Filière Animation	0	0	0	0	1	0	1
Cabinet	1	0	0	0	0	0	1
TOTAL							495

Répartition des principaux éléments de rémunération hors charges patronales

Eléments de rémunération	Traitement de base	NBI	SFT	Heures supplémentaires astreintes	Régime indemnitaire	Prime de fin d'année	Participations employeur santé et prévoyance	Avantage en nature logement	Total
Montant en euros	10 426 788	69 275	138 454	368 971	1 483 968	769 790	97 329	122 856	13 477 434
Pourcentage de la rémunération totale	77,36%	0,51%	1,03%	2,74%	11,01%	5,71%	0,72%	0,91%	100,00%

3.3.2. – Perspectives d'évolution pour l'année 2020

Notre collectivité tend à poursuivre en 2020 les objectifs d'optimisation de ses effectifs et de sa masse salariale qu'elle s'est fixée depuis plusieurs années.

C'est ainsi que chaque mouvement de personnel continuera à faire l'objet d'une étude attentive préalable au lancement d'un recrutement afin de déterminer le besoin réel de la collectivité : nécessité absolue de remplacer à l'identique, variation du périmètre d'activités du poste, variation du niveau de responsabilités et de technicités en lien avec l'évolution réglementaire et législative, adaptation aux nouvelles technologies, évolution des besoins des usagers.....

C'est dans ce contexte de vigilance permanente de nos effectifs et de leur adéquation aux besoins de collectivité et de ses usagers que certains renforts de personnels seront envisagés pour 2020 pour le service de gestion du domaine communal, le service des espaces verts en raison de l'extension du périmètre de gestion des espaces verts et naturels, ainsi que le domaine de la petite enfance avec l'ouverture d'un RAM décentralisé.

De même, si le régime indemnitaire (RIFSEEP), mis en place au 1er janvier 2018 à volume constant n'a pas vocation à évoluer dans ses montants et ses principes fondamentaux, une majoration de sa part complémentaire (CIA) est envisagée à raison de 50.640 € pour l'année 2020 afin de maintenir l'attractivité de notre collectivité dans ses recrutements et de valoriser la motivation de nos collaborateurs soucieux du service rendu au public.

Une revalorisation de l'action sociale est également proposée par le biais d'un soutien accru du financement de la participation à la complémentaire santé, avec instauration d'une majoration par enfant à charge pour un surcoût estimé à 30.000 € annuels.

Au-delà des leviers liés notamment à la gestion attentive de ses effectifs permanents et non permanents, le budget de la collectivité en matière de dépenses de personnels reste encore très fortement dépendant de l'application réglementaire des réformes nationales.

En 2020, doit être prise en compte une nouvelle tranche de l'application de réforme PPCR (Parcours Professionnel, Carrières, Rémunérations) qui va impacter nombre de personnels des catégories C et A avec une revalorisation indiciaire qui pourra être comprise entre 1 et 7 points, outre l'incompressible GVT (Glissement Vieillesse Technicité). La hausse de la masse indiciaire induite par le PPCR, outre un effet positif sur la rémunération de l'agent (traitement de base, prime de fin d'année, régimes indemnitaires calculés en % du traitement de l'agent, heures supplémentaires...) accroît de fait l'assiette des cotisations patronales et majore d'autant la masse salariale.

Par ailleurs, la défiscalisation des heures supplémentaires et l'exonération des charges sociales, part salariale, mises en œuvre en 2019 continueront à influencer sur le volume de paiement des heures supplémentaires aux dépens de la récupération, même si la collectivité poursuit ses efforts d'optimisation de la gestion du temps de travail de ses collaborateurs, ainsi que son contrôle.

Enfin, l'augmentation de la sinistralité nationale en matière d'absences risque également d'impacter notre collectivité avec une hausse attendue du prix de l'assurance statutaire, évaluée à environ 1.28% de la masse salariale assurée, en lieu et place des 0.85% actuels, alors que notre marché d'assurance en la matière doit être relancé.

3.4. - Les budgets annexes et régies

3.4.1 - Le budget de la Régie des Parcs de Stationnement pour 2020

I – Section d'exploitation

Le contrat actuel de DSP a démarré le 1^{er} juin 2017 et prendra fin le 31 décembre 2022.

Le fonctionnement et le mode de rémunération du délégataire sont relativement conformes au précédent contrat.

Le budget enregistre les recettes de l'année et le versement au délégataire de la rémunération forfaitaire et variable (en fonction du chiffre d'affaires et des résultats en termes de qualité) ainsi que la refacturation des charges du Belvédère (partie privée).

Par ailleurs le budget fait face à de lourds amortissements de travaux anciens (constructions et rénovations) ainsi que de travaux récents à faible durée de vie (systèmes électroniques, etc...).

La subvention d'équilibre récurrente de la Ville qui sera proposée au BP 2020 sera donc la résultante de ces deux éléments, solde d'exploitation et dépenses d'ordre d'amortissement des travaux.

A cette subvention d'équilibre voisine de 130 K€ (niveau BP 2019) correspondant au « rythme de croisière », s'ajoute potentiellement le coût de frais financiers d'éventuels emprunts à mobiliser dans le cadre de la construction du Parking de Rives. Ils seraient toutefois tout à fait limités (voir infra).

II – Section d'investissement

Le volume des dépenses d'équipement s'est établi à 273 K€ en 2015, 120 K€ en 2016, 154 K€ en 2017 et 169 K€ en 2018. Pour l'heure le montant des travaux réalisés en 2019 s'élève à 477 K€ (dont 144 K€ pour le parc de Rives).

Les excédents cumulés (490 K€) et l'autofinancement net de l'exercice (150 K€) permettent de dégager une enveloppe de 640 K€ pour autofinancer les travaux réalisés en 2019.

III – L'endettement

Le profil d'extinction de la dette en place (capital en K€) de la Régie des Parcs, s'établit ainsi :

2019	2020	2021	2022	2023
71	73	34	17	0

III – Le programme d'investissements

Au programme d'investissements récurrents sur les parcs existants à prévoir en 2020, s'ajoutent les dépenses prévues pour la réalisation du futur parking de Rives.

Les investissements pour la réalisation de ce projet suivraient le rythme suivant (chiffres en M€):

2019	2020	2021	2022
0,2	3	5	4

Cette estimation sera affinée d'ici le vote du budget primitif 2020 et fera l'objet d'une Autorisation de Programme (AP CP).

Le coût de revient définitif pour la Commune sera évidemment le solde des dépenses et des recettes, d'importantes subventions étant attendues ou espérées pour ce projet.

IV – L'impact du parking de Rives sur le budget des parcs de stationnement en 2020

Lors de la première année de financement du projet, il est essentiel de ne pas « sur-emprunter » ou en tout cas de ne pas mobiliser trop en amont des emprunts alors que le calendrier des opérations est par essence aléatoire en début de projet et que le montant/rythme des subventions à percevoir est encore incertain. C'est pourquoi lors de cette première année, le portage en trésorerie du projet sera opéré par le budget principal (compte au trésor unique pour tous les budgets et lignes de trésoreries présentes uniquement sur le budget principal). Dès lors le projet de construction du parc de Rives n'aura qu'un impact tout à fait limité voir nul sur la subvention d'équilibre 2020 à verser au budget des parcs de stationnement souterrains.

3.4.2 - Le budget de la Régie de l'Établissement Thermal pour 2020

Le budget thermal intègre le nouveau contrat de DSP de 25 ans approuvé par le Conseil Municipal en juillet 2009, comprenant la rénovation complète du bâtiment, la construction d'une piscine et d'une résidence ainsi que les trois avenants votés depuis.

I – Section d'exploitation

La section de fonctionnement enregistre :

- les frais financiers des emprunts en place avant les travaux ainsi que les frais financiers des emprunts nécessaires au financement du projet,
- les taxes foncières avec un remboursement partiel par le délégataire pour la résidence et la part du CD pour les thermes,
- les dotations aux amortissements en place ainsi que celles issues des travaux réalisés en 2010, 2011, 2012 et 2013,
- en recettes, la redevance fixe de 27 K€ due par l'exploitant. En 2020 comme en 2019, la Ville percevra une redevance variable de 5 % basée sur le chiffre d'affaires de la délégation (résidence + thermes).

Les frais financiers sont désormais connus avec précision, l'intégralité des emprunts (7,7 M€) nécessaires au financement du projet avaient été mobilisés à taux fixe avec un taux moyen de 3,94 %.

La subvention d'équilibre sera donc affinée d'ici le vote du BP 2020 pour un niveau a priori voisin de celui figurant au BP 2019 (530 K€).

II – Section d'investissement

La section d'investissement enregistre les recettes de dotations aux amortissements qui viennent couvrir les remboursements en capital des emprunts. A noter en 2019 le versement d'une subvention d'équipement de 150 K€ conformément à l'avenant 3.

III – Endettement

A la fin 2019, le capital restant dû du budget thermal s'établit à 4,82 M€.

Les prochains remboursements de capital sont connus avec précision :

2019	2020	2021	2022	2023
433	372	364	359	357

3.4.3 - Le budget de la Régie du Port pour 2020

I – Section d'exploitation

Le budget de la Régie du Port correspond désormais à un périmètre d'activités plus important et une augmentation de ses volumes financiers traités.

La structure des recettes permet, compte tenu du plan pluriannuel d'investissement et de l'extinction de son profil de dette, d'envisager un autofinancement pour réaliser les travaux qui restent encore nécessaires à l'amélioration de cet équipement.

L'extension de la partie Est du port a permis une augmentation importante du nombre d'emplacements visiteurs et donc des conditions d'accueil bien améliorées.

II – Section d'investissement

Le port a réalisé en 2018 un montant de 72 K€ de travaux, soit un retour à des volumes de réalisations tout à fait limités.

En 2019 ont été budgétés 545 K€, intégralement autofinancés. A ce jour ont été mandatés 88 K€ en 2019.

Le profil d'extinction de la dette (capital en K€) de la Régie du Port s'établit ainsi :

2019	2020
63	0

On note ainsi le désendettement total du budget du port à la fin 2019, ce qui accroîtra sa capacité d'autofinancement.

III – Conclusion

Le périmètre de la Régie du Port lui permet désormais de disposer d'infrastructures bien adaptées et de faire face à l'amortissement financier des investissements réalisés ces dernières années tout en maintenant l'entretien général des installations.

3.4.4 - Le budget de l'Eau pour 2020

En l'état actuel du droit (des débats sont en cours au Sénat puis à l'Assemblée nationale), la compétence Eau serait du ressort de Thonon Agglomération en 2020.

Il semble néanmoins judicieux de présenter au conseil municipal la situation du budget transféré ainsi que le plan pluriannuel d'investissements à réaliser pour l'exercice de cette compétence.

L'approche de la capacité d'investissement du budget de l'Eau est à analyser à partir des deux leviers que sont l'autofinancement et l'endettement.

I - L'autofinancement

On note depuis cinq ans des niveaux d'épargne brute conséquents sur le budget (CA 2014 : 1,01 M€, CA 2015 : 1,12 M€, CA 2016 : 1,3 M€, CA 2017 : 1,48 M€, CA 2018 : 1,452 M€), qui ont permis un large autofinancement des investissements d'accompagnement des travaux de voirie ainsi que l'amélioration qualitative du réseau et des ressources.

Pour mémoire les investissements ont représenté : 1,27M€ en 2014, 1,04 M€ en 2015, 773 K€ en 2016, 1,12 M€ en 2017 et 1,273 M€ en 2018.

II - L'endettement

La situation du budget de l'Eau est très favorable du point de vue des ratios d'endettement. Le ratio de capacité de désendettement du budget de l'eau à la fin de l'année 2018 est limité à 0,9 année (épargne brute de 1,452 M€ et encours de dette de 1,338 M€).

Le profil d'extinction de la dette du budget de l'Eau (capital en K€) met en évidence des remboursements de dette tout à fait limités sur les exercices futurs permettant d'envisager un large autofinancement des investissements à venir :

2019	2020	2021	2022	2023
178	181	174	102	104

III – Conclusion

Les capacités d'autofinancement et d'endettement de ce budget permettent de conserver des marges de manœuvre financières importantes pour les années à venir tout en autofinçant une large part des investissements 2020.

Est présenté en page suivante le Plan Pluriannuel d'Investissements 2020-2029 correspondant aux travaux à effectuer pour le budget de l'Eau.

La très bonne santé du budget de l'Eau avec une épargne brute de l'ordre de 1,5 M€ et une capacité de désendettement de seulement 0,9 ans permettent d'envisager sans difficulté particulière et sans accroissement du prix de l'Eau le financement des investissements envisagés.

Plan Pluriannuel d'investissements 2020- 2029 Budget de l'Eau

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Compteurs	70 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Fontainerie	55 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Réparations de fuites sur canalisations	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Réparations de fuites sur branchements	80 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Matériel d'exploitation, sondes, capteurs	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Remplacement ordinateurs	5 000	5 000	5 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Réalisation de branchements neufs sous domaine public	40 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Réparation programmée des branchements déportés. "systèmes ville".	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	-	-	-	-	-
Pose compteurs en tête des voies privées	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	-	-	-	-	-
Mise en place de nouveaux poteaux d'incendie	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Télésurveillance des compteurs de sectorisation	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Optimisation du réseau	60 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Total investissements d'exploitation récurrents	405 000 €	450 000 €	450 000 €	447 000 €	447 000 €	432 000 €	432 000 €	432 000 €	432 000 €	432 000 €
Modernisation automates + armoires électriques	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Renouvellement véhicule	20 000		20 000		20 000		20 000		20 000	
Acquisition matériel recherche de fuites, corrélateurs postes fixes	15 000									
Acquisition matériel exploitation	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Total recherche - développement - sécurité	55 000 €	20 000 €	40 000 €	20 000 €	40 000 €	20 000 €	40 000 €	20 000 €	40 000 €	20 000 €
RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS EN PVC (ARS 27/6/2013)										
Av. de Champagne 5 habitations 35ml DN63		10 000								
Tréfons rvlt PVC après sondage 69ml DN90 + maillage incendie Mulaz Brégrand		40 000								
Port des Clerges, branchement AEP du Port 142ml ø63		35 000								
RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS										
Passage de l'église 40ml 9 branchements	40 000									
Impasse du Manège 100ml 10 branchements		50 000								
Boulevard de Savoie - rationalisation 200ml 15 branchements		100 000								
Boulevard Fernand David 300ml Ø60FD		80 000								
Chemin de Morcy, renouvellement 270ml de ø150	90 000									
Chemin des Pêcheurs renouvellement 100ml de ø100 20 branchements	60 000									
Chemin des Marmottés, renouvellement 170ml de ø150 14 branchements entre Narcisses et Vionn	80 000									
Clos Rouge 300ml Ø150 fonte grise	100 000									
AVEC VR										
Passage sous voie ferrée projet CEVA		1 000	180 000	1 000						
Rue du Commerce entre chemin de la mouche et chemin vieux	75 000									
Concise (hameau puis Av. Concise puis Plantées)			5 000	100 000						
Hameau Vongy			250 000							
Rue des Arts		35 000								
Froid Lieu 310 m reprise 8 branchements		20 000								
Charmilles, renouvellement réseau AEP	80 000									
Oncion, renouvellement réseau AEP	80 000									
Allée des Bosnies, reprise branchement, avec reprise ASS			20 000							
Impasse Acacias 80ml 4 branchements		30 000								

RAPPORT POUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – BUDGET 2020

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
AVEC ASS										
Avenue de la Dranse 7 branchements		30 000								
Avenue FC (conduite + 5 systèmes ville)	120 000			125 000						
Bassin de Ripaille avec PJ										
AVEC UB / DECI										
Dévoisement réseaux parking de Rives	50 000									
Quartier Dessaix: Tranche 1 : rue des Italiens entre Dessaix et Prés Cergues 160ml de 150 6 branchem	60 000									
Quartier Dessaix: Tranche 2 : Dessaix entre Versoie et Hotel Dieu 240ml de 150 10 branchements		100 000								
Renouvellement 500ml canalisation Clerges et renf (ch du gaz - imp des mouettes)			125 000							
Mulaz Brégand, renouvellement réseau suite casses Tr1 350ml+6br Tr2 250ml+6br		80 000	60 000							
STRUCTURANT										
Maillage chemin de la Ratte - avenue Ermitage (carrefour Crête - parking gare) 150ml Ø150	45 000									
Maillage impasse du lavoir à Visitation		175 000								
Maillage Av.de Corzent tr1:DO1-Pillon / tr2: Pillon Giraud Sauveur			90 000							
Maillage sécurité Avenue de la Libération			40 000							
RENOUVELLEMENT RESEAU NON PROGRAMME A PRECISER ULTERIEUREMENT			400 000	800 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Total travaux de réseaux	880 000 €	786 000 €	1 170 000 €	1 026 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Suivi état des lieux aire d'alimentation des captages	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Modélisations ressources	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Conventions agriculteurs pour réduction des intrants sur le bassin versant	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Mise en conformité branchements particuliers du périmètre rapproché de Ripaille	200 000									
Nappe des Ilages et littorale	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Campagne d'entretien de la galerie des Blaves			60 000							
Total protection de la ressource	251 000 €	51 000 €	111 000 €	51 000 €	51 000 €	51 000 €	51 000 €	51 000 €	51 000 €	51 000 €
Adduction des Blaves (initiée en 2019)										
Lissage Trop-plein Coffre 7	200 000									
Nouveau réservoir Chavanne	1 500 000	800 000								
Etudes préliminaires forage Sous Armoy		200 000	200 000							
Equipements forage Sous Armoy				800 000						
Adduction Sous Armoy - réservoir Chavanne					1 200 000					
Refoulement Ripaille - Morillon		1 000 000	1 000 000	1 000 000	700 000					
Modification des groupes de pompage Ripaille						200 000				
Création de la station de reprise au Morillon						300 000				
Renforcement de la conduite d'adduction Chavanne - Morillon							900 000			
Total travaux SDAEP	1 700 000	2 000 000	1 200 000	1 800 000	1 900 000	500 000	900 000	-	-	-
TOTAL	3 291 000 €	3 307 000 €	2 971 000 €	3 344 000 €	3 438 000 €	2 003 000 €	2 423 000 €	1 503 000 €	1 523 000 €	1 503 000 €